

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU 12 décembre 2019**

**Ordre du jour**

- 1°) Affaires financières et comptables
- 2°) Tarifs communaux applicables au 01/01/2020
- 3°) Convention financière et demande d'avance sur subvention du Centre Social Le Lien
- 4°) Demande d'avance sur subvention du CAS du personnel Communal
- 5°) Protocole relatif au transfert des compétences eau et assainissement vers la Communauté de Communes
- 6°) Convention de mise à disposition d'un agent à la régie intercommunale d'alimentation en eau potable
- 7°) Questions diverses
- 8°) Informations du Maire

Ouverture de séance à 20h

Désignation d'un secrétaire.

Approbation du compte rendu du 25.11.2019.

Demande pour ajouter un point à l'ordre du jour :

Implantation de deux sous répartiteurs optiques pour le déploiement de la fibre optique

**AVIS** pour accepter ou non l'ajout à l'ordre du jour du point : Implantation de deux sous répartiteurs optiques pour le déploiement de la fibre optique

**1°) Affaires financières et comptables :**

- a) Ouverture et virement de crédits :

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

**DELIBERATION** pour ouvrir ou virer les crédits suivants :

**Budget annexe locations immeubles TVA**

**Dépense**

63512	taxe foncière	900.00 €
615221	entretien réparation	-900.00 €

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

**DELIBERATION** pour ouvrir ou virer les crédits suivants :

**Budget principal commune**

Section d'investissement

Dépenses

2131	bâtiment mairie	1 500.00 €
2158	autres installations	3 000.00 €
020	dépenses imprévues	- 4 500.00 €

**Section de fonctionnement :**

Dépenses

60611	eau	- 3 000.00 €
60623	alimentation	6 000.00 €
60633	fournitures voirie	2 000.00 €
60636	vêtement	- 1000.00 €
611	contrat prestations services	8 000.00 €
6135	location	- 9 200.00 €
615231	entretien voirie	- 2 000.00 €
6156	maintenance	1 000.00 €
6232	fêtes	2 000.00 €
6262	frais télécom	2 000.00 €
6288	autres services	- 6 000.00 €
6411	rémunération titulaire	5 000.00 €
64162	emploi avenir	100.00 €
64168	emploi insertion	- 5 000.00 €
65372	cotisation fonds financement	100.00 €
657364	verst au SPIC	25 000.00 €

Recettes

6419	rembt sur salaire	25 000.00 €
------	-------------------	-------------

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

**DELIBERATION** pour ouvrir ou virer les crédits suivants :

**Budget annexe service de l'eau :**

**Section de fonctionnement**

dépenses

6061	fournitures	- 2 600.00 €
6063	compteurs	- 1 000.00 €
61521	entretien bâtiment	- 2 000.00 €
61523	entretien réseaux	33 700.00 €
6542	créances éteintes	1 000.00 €
701249	redevance pollution	- 4 100.00 €

Recettes

74	subvention d'exploitation	25 000.00 €
----	---------------------------	-------------

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

**DELIBERATION** pour verser une somme de 25 000 € du budget principal de la commune (compte 657364) au budget annexe de l'eau (compte 74).

b) Avenants au marché de l'entreprise DELGI Constructions pour l'extension du cabinet médical :

Marché initial lot 1 démolition gros oeuvre : 110 000 €HT

Proposition d'avenant : 7 469.37 € HT soit 6.79 % pour reprise en sous oeuvre de l'existant

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10/09/2019 attribuant le marché lot 1 démolition gros oeuvre à l'entreprise DELGI CONSTRUCTIONS pour un montant de 110 000 €HT,  
Après délibération et vote,

**DELIBERATION** pour accepter l'avenant n°1 sur le lot 1 démolition gros oeuvre de l'entreprise DELGI CONSTRUCTIONS de 7 469.37 €HT soit 8 963.24 €TTC et autoriser le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Marché initial lot 1 démolition gros oeuvre : 110 000 €HT

Proposition d'avenant : 1 970.00 € HT soit 1.79 % pour pose de gravillonnage sur le sol du sous bassement.

Le Conseil Municipal

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10/09/2019 attribuant le marché lot 1 démolition gros oeuvre à l'entreprise DELGI CONSTRUCTIONS pour un montant de 110 000 €HT,

Après délibération et vote,

**DELIBERATION** pour accepter l'avenant n°2 sur le lot 1 démolition gros oeuvre de l'entreprise DELGI CONSTRUCTIONS de 1 970.00 €HT soit 2 364.00 €TTC et autoriser le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

c) Créances éteintes :

Le Conseil Municipal,

Considérant une décision de justice pour l'effacement de dettes sur le budget de l'eau  
Vu la demande de Mr Le Trésorier de Givet,

Après délibération et vote,

**DELIBERATION** pour décider l'effacement d'une dette sur le budget de l'eau de 987.95 €.

**2°) Tarifs communaux applicables au 01/01/2020 :**

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

**DELIBERATION** pour fixer les tarifs suivants applicables au 01/01/2020 :

Voir annexe

### **3°) Convention financière et demande d'avance sur subvention du Centre Social Le Lien :**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la convention financière à signer avec le Centre Social pour l'année 2020,  
Vu la demande d'avance pour l'année 2020,  
Après délibération et vote,

**DELIBERATION** pour autoriser le Maire à signer la convention financière pour l'année 2020 avec le Centre Social Le Lien et verser une avance sur subvention 2020 de 30 000 € au Centre Social Le Lien.

### **4°) Demande d'avance sur subvention du CAS du Personnel Communal :**

Le Conseil Municipal,

Vu la demande d'avance pour l'année 2020,  
Après délibération et vote,

**DELIBERATION** pour verser une avance sur subvention 2020 de 3 000 € au CAS du Personnel Communal.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote,

**DELIBERATION** pour verser une subvention de 86 € au CAS du Personnel Communal pour l'année 2019.

### **5°) Protocole relatif au transfert des compétences eau et assainissement vers la communauté de communes :**

Monsieur Le Maire présente le protocole qui définit le cadre et les modalités financières du transfert de compétences.

Le transfert sera à compter du 01.01.2020.

Un agent des services administratifs sera mis à disposition des régies eau et assainissement à temps plein.

Les biens du service seront mis à disposition de la communauté de communes

La dette, les restes à réaliser et les contrats sont transférés de droit.

Les travaux d'investissement seront pris en charge par la communauté de communes

Les excédents des services (au minimum 154 000 € sur le budget de l'eau et 35 600 € sur le budget d'assainissement) seront transférés à la communauté de communes et serviront à limiter le poids financier pour les usagers. Ils serviront à lisser l'impact du transfert sur le prix de l'eau de 2020 à 2026.

2019 3.46€/m3

2026 4.48 € TTC/M3

Les travaux de modernisation comprennent :

- Le remplacement du réservoir Hydrofort de la station de pompage

- Le renouvellement de 10 branchements en plomb
- Le renouvellement de 300 compteurs abonnés

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes (dite « loi Ferrand »),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse,

Considérant que la loi NOTRe du 7 août 2015 a prévu la prise en charge, à titre obligatoire, des compétences alimentation en eau potable et assainissement collectif et non collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L. 2224-11 du CGCT, les services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif et non collectif sont des services publics à caractère industriel et commercial,

Vu la délibération n° 2019-06-127, du 11 juin 2019, du Conseil de Communauté Ardenne Rives de Meuse, approuvant, d'une part, le principe du transfert des compétences eau et assainissement et, d'autre part, prenant acte de la présentation des modèles de protocoles avec les communes,

Après avoir entendu les explications de Mr Le Maire sur le protocole relatif au transfert des compétences eau et assainissement de la commune vers la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse,

Vu le protocole définissant le cadre et les modalités financières du transfert,

Après délibération et vote,

**DELIBERATION** pour approuver le principe du transfert des excédents prévus au protocole et le protocole annexé et pour autoriser Le Maire à signer le protocole relatif au transfert des compétences eau et assainissement de la commune vers la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse,

**6°) convention de mise à disposition d'un agent à la régie intercommunale d'alimentation en eau potable et assainissement :**

Un agent équivalent temps plein était affecté sur les budgets de l'eau et de l'assainissement.

Un agent a manifesté sa volonté d'être mis à disposition des régies intercommunales eau et assainissement à 50/50%,

La situation administrative et les fiches de paie sont faites par la commune.

La régie remboursera les charges inhérentes à ce poste trimestriellement

La mise à disposition est pour une durée d'un an renouvelable,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Mr Le Maire sur le projet de convention de mise à disposition d'un agent communal à la régie intercommunale d'eau et d'assainissement,

Vu la convention de mise à disposition de personnel,  
Après délibération et vote,

**DELIBERATION** pour autoriser le Maire à signer les conventions de mise à disposition d'un agent à 17h30/35<sup>ème</sup> à la régie intercommunale de l'eau et 17h30/35<sup>ème</sup> à la régie intercommunale de l'assainissement à compter du 01.01.2020 pendant 1 an renouvelable.

**7°) Questions diverses :**

- **Implantation de deux sous répartiteurs optiques pour le déploiement de la fibre optique**

Le Conseil Municipal,

Vu les emplacements proposés pour l'implantation de deux sous répartiteurs optiques pour le déploiement de la fibre optique par l'entreprise LOSANGE,

Après délibération et vote,

**DELIBERATION** pour autoriser l'entreprise LOSANGE à implanter un sous répartiteur optique pour le déploiement de la fibre optique rue pasteur et un sous répartiteur optique pour le déploiement de la fibre optique rue de la gare.

**8°) Informations du Maire :**

Vente de maisons à la montagne des vignes